Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20261105-DELIB20261104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026 à 20H00.

Le jeudi cinq novembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 30.10.2026*
Membres présents : 13
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN -Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves LE BIHAN - Joël AMIGON.

DELIBERATION n° 2026.05.11-04

Objet : Fonds vert – Acquisition d'un véhicule électrique – Abandon du projet.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 05 juin 2026 actant le projet d'acquisition d'un véhicule électrique de 9 places et la mise en place d'une borne de recharge pour un montant global de 35 838.14 € HT.

Une subvention de 80% a été sollicitée dans le cadre du Fond vert soit la somme de 28 670.51 €. Le projet était conditionné par l'obtention de cette subvention.

Par arrêté en date 16 septembre 2026 la préfecture a accordé dans le cadre du fond vert une subvention de 25% soit la somme de 8 959.54 €.

Monsieur le Maire au vu du montant de la subvention accordée, au vu des finances de la collectivité et des travaux à réaliser sur la commune propose d'abandonner le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'abandonner le projet d'acquisition d'un véhicule électrique ainsi que la mise en place de la borne de recharge ;
- DECIDE par conséquent d'abandonner sa demande de subvention au titre du Fond vert ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les services de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

La Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)